

Commune de Chénens



N° 50 – Août 2020

Introduction

Comme nous vous l'avions communiqué dans le bulletin communal du juin dernier, l'Assemblée communale des comptes 2019 a dû être reportée en raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus.

La situation s'étant légèrement améliorée et les directives du Conseil fédéral permettant à nouveau les rassemblements de personne, nous sommes heureux de pouvoir pour inviter à notre prochaine Assemblée communale qui se tiendra le **jeudi 3 septembre prochain**.

Pour que cet événement puisse avoir lieu dans les meilleures conditions, nous vous demandons de bien vouloir vous conformer aux règles d'hygiène et de distanciation sociale qui sont imposées.

Vous l'aurez constaté, ce bulletin contient exclusivement l'ordre du jour de la prochaine Assemblée communale. Un bulletin plus riche et distrayant sera publié en fin d'année.

Ordre du jour de l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Chénens sont convoqués à l'Assemblée communale le **jeudi 3 septembre 2020 à 20h00** à la grande salle de l'Auberge du Chêne.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2019 – Pour approbation
2. Comptes 2019
 - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement
 - 2.2. Présentation des comptes d'investissements
 - 2.3. Rapport de l'Organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4. Approbation des comptes
3. Crédits d'investissement
 - 3.1. Reprise de matériel fixe à l'Auberge du Chêne – Pour approbation
 - 3.2. Equipement pour art. RF 945 – Pour approbation
 - 3.3. Crédit d'étude pour l'introduction d'une zone 30km/h – Pour approbation
4. Règlement scolaire – Approbation des modifications
5. Commission des naturalisations – Election d'un nouveau membre
6. Composition du Conseil communal – Nombre de membres pour législature 2021 – 2026
7. Reprise des infrastructures du quartier Pré d'Ouvry
8. Divers

Sont invités à l'Assemblée communale tous les citoyennes et citoyens actifs qui ont leur domicile sur le territoire de la Commune de Chénens.

Selon la Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), Art. 2a 1

Ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus :

- a) Les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune ;
- b) Les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Tous les documents relatifs à l'Assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch

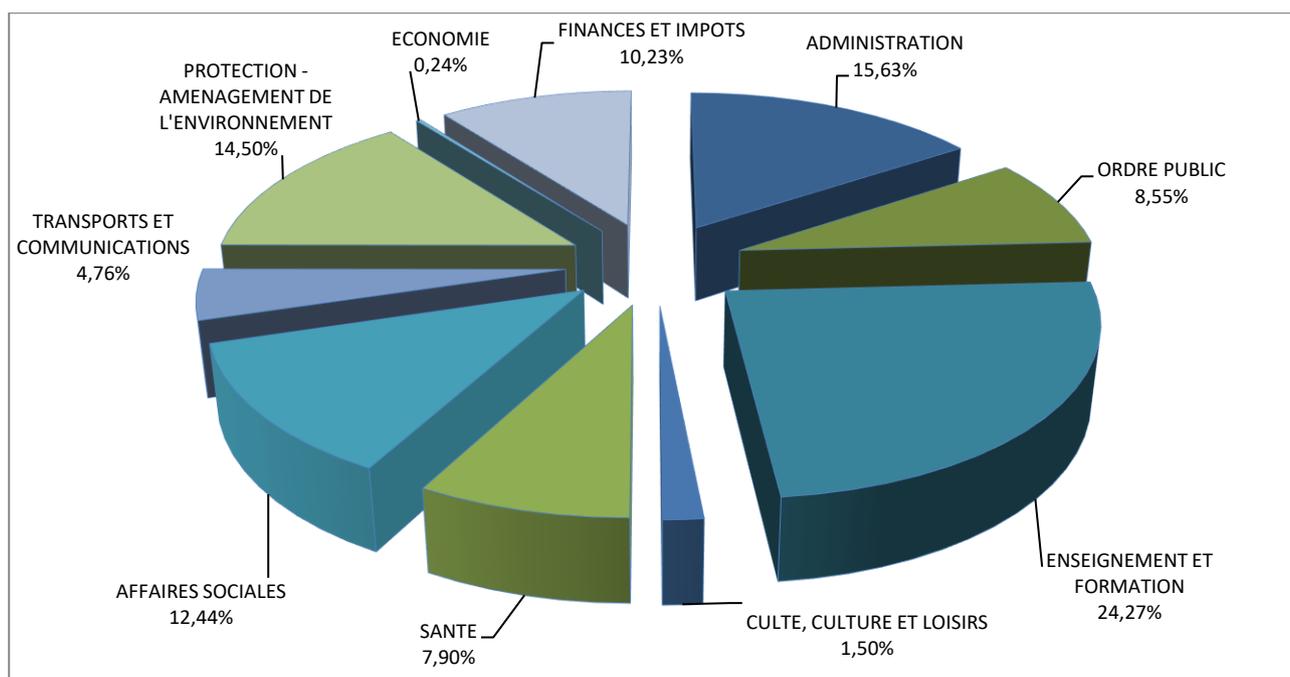
1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2019 – Pour approbation

2. Comptes 2019

2.1. Présentation des comptes de fonctionnement

Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	602'317.20	197'142.20	531'970.00	203'520.00	559'166.65	209'991.10
01 Assemblée communale, Conseil communal	90'979.25	16'470.00	88'000.00	28'200.00	88'945.85	19'060.00
02 Administration générale	511'337.95	180'672.20	443'970.00	175'320.00	470'220.80	190'931.10
1 ORDRE PUBLIC	329'426.60	285'567.75	261'349.00	226'429.00	364'647.90	331'505.95
10 Ordre public	1'915.00		800.00		531.00	
12 Justice	22'851.00		22'900.00		19'600.00	
14 Police du Feu	42'627.80	25'996.50	34'300.00	27'000.00	37'185.00	26'219.20
140 CSPI Sarine Ouest - Autigny-Chénens-Cottens-La Brillaz	259'571.25	259'571.25	199'429.00	199'429.00	244'355.00	244'355.00
15 Militaire						
16 Protection civile	1'833.60		2'040.00		62'327.80	60'000.00
17 Protection de la population	627.95		1'880.00		649.10	931.75
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	935'383.70	14'490.80	968'070.00	6'500.00	930'390.00	8'089.20
20 Ecole enfantine	66'551.95		66'700.00		65'810.85	
21 Cycle scolaire obligatoire	668'073.00	14'490.80	685'400.00	6'500.00	661'164.35	8'089.20
22 Ecoles spécialisées	149'235.95		156'670.00		150'844.15	
23 Formation professionnelle	9'562.85		12'000.00		11'769.75	
29 Administration scolaire	41'959.95		47'300.00		40'800.90	
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	57'669.95	240.50	54'650.00		44'647.60	338.00
30 Culture	18'803.65		20'100.00		19'276.20	
34 Sport	31'572.45	240.50	27'150.00		20'391.05	338.00
35 Autres loisirs, colonie de vacances	7'293.85		7'400.00		4'980.35	
4 SANTE	304'350.85	5'314.35	308'240.00	3'000.00	296'067.70	7'992.45
40 Hôpitaux	12'320.85		12'050.00		9'451.25	761.15
41 Homes médicalisés	212'717.85		216'690.00		208'081.45	121.80
44 Soins ambulatoires	73'269.05		73'500.00		71'326.50	469.50
46 Service médical des écoles	6'043.10	5'314.35	6'000.00	3'000.00	7'208.50	6'640.00
5 AFFAIRES SOCIALES	479'409.45	29'890.70	492'430.00	1'000.00	502'313.45	47'960.75
50 AVS/APG/AI/Assurances chômage	999.20	999.20	1'000.00	1'000.00	1'000.60	1'000.60
54 Structure d'accueil de la petite enfance	81'903.50	330.00	96'350.00		91'313.80	2'375.90
55 Institutions spécialisées	220'722.95		215'550.00		217'427.65	
56 Encouragement à la constr. de logements	3'692.50		10'000.00		9'294.55	
58 Aide sociale	172'091.30	28'561.50	169'530.00		183'276.85	44'584.25
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	183'342.95	48'713.45	199'710.00	47'200.00	188'815.05	42'504.10
62 Routes communales et génie-civil	107'643.95	22'594.45	122'700.00	21'200.00	113'192.05	17'794.10
64 Chemins de Fer Fédéraux	33'713.00	25'484.00	33'710.00	26'000.00	33'348.00	24'710.00
65 Trafic régional	41'986.00	635.00	43'300.00		42'275.00	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	558'741.70	543'559.30	523'800.00	502'400.00	429'518.10	433'971.75
70 Approvisionnement en eau	266'027.10	266'027.10	214'000.00	214'000.00	126'706.90	131'771.60
71 Protection des eaux	197'602.95	197'602.95	208'500.00	208'500.00	216'915.20	216'915.20
72 Ordures ménagères	77'077.85	73'579.25	78'600.00	74'900.00	75'559.95	73'339.95
74 Cimetière	3'406.25		8'100.00		2'080.15	
78 Protection de la nature	782.30		900.00		725.60	
79 Aménagement du territoire	13'845.25	6'350.00	13'700.00	5'000.00	7'530.30	11'945.00
8 ECONOMIE	9'147.60	1'251.55	5'170.00		5'466.95	
80 Agriculture	170.00		170.00		170.00	
81 Forêts	8'977.60	1'251.55	5'000.00		5'296.95	
9 FINANCES ET IMPOTS	394'222.08	2'815'443.35	246'940.00	2'573'250.00	412'330.96	2'773'909.95
90 Impôts	22'074.86	2'345'485.20	24'300.00	2'187'150.00	36'353.75	2'365'029.85
93 Péréquation financière		270'849.00		270'800.00		262'178.00
94 Finances	181'350.52	99'109.15	217'640.00	115'300.00	159'728.01	96'702.10
940 Gérance de la fortune et des dettes	143'212.47	19'632.25	173'000.00	34'800.00	129'694.26	17'599.40
942 Immeubles du patrimoine financier	38'138.05	79'476.90	44'640.00	80'500.00	30'033.75	79'102.70
99 Autres postes	190'796.70	100'000.00	5'000.00		216'249.20	50'000.00

Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	602'317.20	197'142.20	531'970.00	203'520.00	559'166.65	209'991.10
1 ORDRE PUBLIC	329'426.60	285'567.75	261'349.00	226'429.00	364'647.90	331'505.95
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	935'383.70	14'490.80	968'070.00	6'500.00	930'390.00	8'089.20
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	57'669.95	240.50	54'650.00		44'647.60	338.00
4 SANTE	304'350.85	5'314.35	308'240.00	3'000.00	296'067.70	7'992.45
5 AFFAIRES SOCIALES	479'409.45	29'890.70	492'430.00	1'000.00	502'313.45	47'960.75
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	183'342.95	48'713.45	199'710.00	47'200.00	188'815.05	42'504.10
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	558'741.70	543'559.30	523'800.00	502'400.00	429'518.10	433'971.75
8 ECONOMIE	9'147.60	1'251.55	5'170.00		5'466.95	
9 FINANCES ET IMPOTS	394'222.08	2'815'443.35	246'940.00	2'573'250.00	412'330.96	2'773'909.95
TOTALISATION	3'854'012.08	3'941'613.95	3'592'329.00	3'563'299.00	3'733'364.36	3'856'263.25
Résultat	87'601.87			29'030.00	122'898.89	



Commentaires relatifs aux comptes 2019

L'exercice 2019 du compte de fonctionnement clôture avec un bénéfice de CHF 87'601.87.

02. Administration générale

02.301.0 Traitement du personnel administratif : dépassement de CHF 36'000.00 représentant les charges salariales dues à l'engagement à l'administration d'une 3^{ème} personne en cours d'année 2019.

02.311.0 Achat machine mobilier, logiciel : dépassement de CHF 11'000.00 provient de l'aménagement de bureau et ajout d'une nouvelle place de travail ; nouveau câblage et installation d'un téléphone supplémentaire et de 3 lignes directes.

02.315.0 Entretien machines/mobilier/maint. inform. : dépassement CHF 11'000.00 provient de l'acquisition de logiciel pour créancier et nouveau logiciel pour MCH2, de l'équipement de programmes pour les 5 pc portables, licences de connexion au programme de gestion de séances et contrats de sécurité. Installation de différents programmes (Oracle, Citizen, Lotus, XpertMeeting) sur un nouveau PC.

14. Police du feu

Le dépassement d'environ CHF 8'000.00 provient :

- frais d'intervention pour CHF 4'000.00
- participation des communes pour environ CHF 4'000.00 supplémentaires au compte de fonctionnement.

21. Cycle scolaire obligatoire

Charges inférieures de CHF 18'000.00 par rapport au budget proviennent :

- 21.310.00 Achat de fournitures scolaires inférieur à CHF 7'000.00 résultant de la subvention cantonale octroyée
- 21.352.1 Participation à l'école secondaire inférieure à CHF 16'000.00

22. Ecoles spécialisées

Dépense liée inférieure de CHF 7'000.00 par rapport au budget.

34. Sport

34.314.1 Entretien place de sport, terrains de jeux : Suite à la sécheresse 2018, le gazon du terrain de foot a dû être complètement refait. Ceci a coûté quelques dizaines de milliers de francs. Sollicité par le comité du FC, le Conseil communal a décidé d'octroyer un montant de CHF 20'000.00 sur 2 ans. La première tranche a été versée en 2019 et la seconde le sera en 2020.

54. Structure d'accueil de la petite enfance

La principale différence par rapport au budget réside dans les subsides aux crèches et aux mamans de jour qui ont diminué d'environ CHF 18'000.00 alors que les subsides à l'accueil extrascolaire ont augmenté de CHF 6'000.00.

58. Aide sociale

Le produit de CHF 28'561.70 provient d'une part de la dissolution des provisions au Service de l'action Sociale MIS pour un montant de CHF 17'985.90 et d'autre part d'un remboursement au service social Sarine-Ouest pour la période 2017-2019 de CHF 10'575.60.

62. Routes communales et génie-civil

Inférieur au budget de CHF 15'000.00 provenant :

- 62.311.0 Achat machines, matériel inférieur de CHF 4'000.00
- 62.314.0 Entretien des routes inférieur de CHF 5'000.00
- 62.314.1 Entretien hivernal inférieur de CHF 5'000.00

70. Approvisionnement en eau

Les charges sont couvertes à 100% par les produits des taxes et ventes d'eau.

- 70.332.0 Amortissements supplémentaires CHF 36'066.60
- 70.380.0 Attribution à la réserve CHF 73'007.95

71. Protection des eaux

Les charges sont couvertes à 100% par les produits des taxes. Un montant de CHF 104'780.90 a été mis à la réserve.

72. Ordures ménagères

En 2019, les taxes couvrent le 95% des charges. Le minimum légal est de 70%. Ce taux devrait baisser les années prochaines car les charges pour l'investissement de la nouvelle déchetterie seront prises en compte.

90. Impôts

Progression :

- 90.400.0 impôts sur le revenu CHF 1'746'000.00, budgété à CHF 1'690'000.00
- 90.400.2 impôts à la source CHF 30'000.00, budgété à CHF 10'000.00
- 90.403.0 impôts sur les gains immob. CHF 41'000.00, budgété à CHF 15'000.00
- 90.404.0 impôts sur les mutations CHF 69'000.00, budgété à CHF 20'000.00

Résultat

Le bénéfice brut s'élève à **CHF 178'398.57**. Le Conseil communal propose de verser :

- CHF 30'000.00 de provision au titre de risque de modification de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Une première réserve de CHF 80'000.00 a été constituée dans l'exercice 2018.
- CHF 60'796.70 d'amortissements supplémentaires des objets au bilan dont Auberge du Chêne, Séparateur de graisse, Aménagement places du bus scolaire et PAL.

Après comptabilisation de la provision et de l'amortissement supplémentaire, **le bénéfice net se monte à CHF 87'601.87.**

2.2. Présentation des comptes d'investissements

Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	710.80		5'000.00		7'779.45	
02 Administration générale	710.80		5'000.00		7'779.45	
1 ORDRE PUBLIC	150.00		70'000.00			
15 Militaire	150.00		70'000.00			
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	10'033.90		13'000.00		11'756.20	
29 Administration scolaire	10'033.90		13'000.00		11'756.20	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	43'151.70		131'000.00		94'008.35	2'840.60
62 Routes communales et génie-civil	43'151.70		131'000.00		94'008.35	2'840.60
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	564'161.15	28'466.70	1'793'000.00	20'000.00	70'617.35	20'198.25
70 Approvisionnement en eau	193'449.60	-761.40	1'000'000.00	10'000.00	21'234.55	17'978.25
71 Protection des eaux	75'649.15	29'228.10	337'000.00	10'000.00	1'110.00	2'220.00
72 Ordures ménagères	247'977.40		400'000.00		16'512.80	
79 Aménagement du territoire	47'085.00		56'000.00		31'760.00	
9 FINANCES ET IMPOTS	114'120.35		207'400.00		28'075.30	6'100.00
94 Finances	114'120.35		207'400.00		28'075.30	6'100.00
942 Immeubles du patrimoine financier	114'120.35		207'400.00		28'075.30	6'100.00

Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	710.80		5'000.00		7'779.45	
1 ORDRE PUBLIC	150.00		70'000.00			
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	10'033.90		13'000.00		11'756.20	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	43'151.70		131'000.00		94'008.35	2'840.60
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	564'161.15	28'466.70	1'793'000.00	20'000.00	70'617.35	20'198.25
9 FINANCES ET IMPOTS	114'120.35		207'400.00		28'075.30	6'100.00
TOTALISATION	732'327.90	28'466.70	2'219'400.00	20'000.00	212'236.65	29'138.85
Résultat		703'861.20		2'199'400.00		183'097.80

Bilan

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2019	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2019
1	ACTIF	4'977'545.30	10'688'508.56	9'506'164.19	6'159'889.67
10	Liquidités	777'316.99	4'097'314.06	3'535'154.44	1'339'476.61
100.0	Caisse		61.10	61.10	
100.1	Caisse secrétariat	3'601.65	25'257.50	22'947.80	5'911.35
101.0	CCP	450'201.44	2'824'937.14	3'042'152.47	232'986.11
102.0	BCF 30 01 284.542-04 constructions EU-ADDUCT	134'275.80		32.00	134'243.80
102.10	BCF 30 01 276.198-03 Gar.loyers appart.école	1'512.45	0.65		1'513.10
102.2	BCF 30 01 243.546-04 Trésorerie ACC	177'117.70	234'666.85	293'747.25	118'037.30
102.9	BCF 30 01 128.609-09 Trésorerie	10'607.95	1'012'390.82	176'213.82	846'784.95
11	AVOIRS	1'346'379.51	5'812'002.60	5'494'567.15	1'663'814.96
111.0	Compte courant Etat	131'349.55	1'015'796.80	951'984.00	195'162.35
115.0	Débiteurs divers	438'823.60	984'858.35	910'830.25	512'851.70
115.08	Débiteurs impôts 2008	5'242.90		5'227.50	15.40
115.09	Débiteurs impôts 2009	2'648.50			2'648.50
115.10	Débiteurs impôts 2010	865.50		370.50	495.00
115.11	Débiteurs impôts 2011	-22.10		302.25	-324.35
115.12	Débiteurs impôts 2012	1'652.40		1'652.40	
115.13	Débiteurs impôts 2013	8'183.70	5'260.45		13'444.15
115.14	Débiteurs impôts 2014	7'461.90	750.40	526.75	7'685.55
115.15	Débiteurs impôts 2015	16'538.80	198.90	1'963.15	14'774.55
115.16	Débiteurs impôts 2016	40'126.41	-5'384.10	15'518.11	19'224.20
115.17	Débiteurs impôts 2017	162'741.25	101'864.85	225'886.45	38'719.65
115.18	Débiteurs impôts 2018	525'597.80	1'745'852.10	2'104'987.90	166'462.00
115.19	Débiteurs impôts 2019		1'910'352.95	1'226'879.79	683'473.16
119.0	TVA préalable sur dépenses eau		3'653.75	3'653.75	
119.1	TVA préalable sur investissements eau		13'322.00	13'322.00	
119.15	Décompte trimestriel TVA CHE-115.741.815 EAU	2'140.55	16'975.75	9'933.20	9'183.10
119.2	TVA préalable sur dépenses épuration		6'499.85	6'499.85	
119.3	TVA préalable sur investissements épuration		5'574.75	5'574.75	
119.4	Décompte trimestriel TVA CHE-108.958.781 Épuration	3'028.75	6'425.80	9'454.55	
12	PLACEMENTS	287'817.95	7'847.90	12'765.70	282'900.15
120.0	BCF 01 50 394.774-05, Protection civile Cpte épargne	6'065.35	2.50		6'067.85
120.1	BCF 01 50 396.655-03, Fds des Pauvres Cpte épargne	815.30	0.30		815.60
120.2	BCF 01 50 396.931-05, Fds de Commune Cpte épargne	2'240.70	0.95		2'241.65
123.0	IMMEUBLES	278'696.60	7'844.15	12'765.70	273'775.05
13	ACTIFS TRANSITOIRES	56'263.70	46'098.85	58'706.30	43'656.25
139.1	AUTRES ACTIFS TRANSITOIRES	47'751.55	33'298.55	50'151.55	30'898.55
139.2	AUTRES ACTIFS TRANSITOIRES ACC	8'512.15	12'800.30	8'554.75	12'757.70
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	2'382'911.75	725'095.15	396'370.60	2'711'636.30
140.0	TERRAINS (EN ZONE D'UTILITE PUBLIQUE)	33'575.15	60.00	3'000.00	30'635.15
141.0	OUVRAGES DE GENIE CIVIL	507'541.80	43'091.70	27'443.10	523'190.40
141.1	ADDUCTION D'EAU	434'719.55	194'211.00	124'336.60	504'593.95
141.2	CANALISATION, EPURATION	395'513.70	75'649.15	29'741.90	441'420.95
141.3	DECHETTERIE	72'697.30	247'977.40	880.00	319'794.70
143.0	BATIMENTS	751'857.70	10'033.90	45'736.90	716'154.70
143.1	LOCAL DE VOIRIE	4'800.00	106'276.20	100'000.00	11'076.20
145.0	FORETS	4'594.60			4'594.60
146.0	MOBILIER, MACHINES, VEHICULE, PR	7'779.45	710.80		8'490.25
146.2	Révision du PAL	142'877.10	44'585.00	57'877.10	129'585.00
149.0	PLANS CADASTRAUX	26'955.40	2'500.00	7'355.00	22'100.40

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2019	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2019
15	PARTICIPATIONS	126'855.40	150.00	8'600.00	118'405.40
151.0	Participation Hôpital cantonal	16'252.70		1'020.00	15'232.70
152.1	Avance DIP achat bus scolaire	28'063.60		4'955.00	23'108.60
152.3	Actions et parts sociales (AGY EXPO)	2'000.00			2'000.00
152.4	Capital social (SAIDEF)	17'214.00			17'214.00
152.5	Participation aménagement local CSPI SO	32'363.75		2'625.00	29'738.75
152.6	Participation achat de véhicule CSPI SO	30'961.35			30'961.35
152.7	Participation aux Communes		150.00		150.00
2	PASSIF	-4'977'545.30	703'566.00	1'885'910.37	-6'159'889.67
20	Créances à court terme	-18'309.50	44'991.20	40'046.10	-13'364.40
209.0	TVA chiffre d'affaire fonctionn. eau		4'727.55	4'727.55	
209.1	TVA recettes investissement eau				
209.15	Décompte trimestriel TVA CHE-115.741.815 EAU	-807.30	807.30		
209.2	TVA chiffre d'affaire fonctionn. épuration		15'237.50	15'237.50	
209.3	TVA recettes investissement épuration		2'421.45	2'421.45	
209.4	Décompte trimestriel TVA CHE-108.958.781 Epuration	-15'989.75	21'797.40	17'658.95	-11'851.30
209.5	Garantie de loyer appartement école	-1'512.45		0.65	-1'513.10
22	EMPRUNTS	-2'400'000.00		1'000'000.00	-3'400'000.00
221.11	BCF cpte 25 01 200.889-00 Crédit Investis.	-500'000.00			-500'000.00
221.19	BCF 30 01 150.818-03 ATF	-1'000'000.00			-1'000'000.00
221.21	BCF 30 01 233.515-04 ATF	-400'000.00			-400'000.00
221.25	POSTFINANCE No. PF.005131 prêt fixe	-500'000.00			-500'000.00
221.26	BCF 30 01 535.843-02 ATF			1'000'000.00	-1'000'000.00
24	PROVISIONS	-172'153.80	92'153.80	127'883.70	-207'883.70
240.0	Provisions pertes sur débiteurs	-92'153.80	92'153.80	97'883.70	-97'883.70
240.1	Prov. Risque Modification Caisse Pension Personnel Etat FR	-80'000.00		30'000.00	-110'000.00
25	PASSIFS TRANSITOIRES	-384'606.75	386'421.00	452'589.85	-450'775.60
259.0	Passifs transitoires	-286'233.50	286'799.85	341'136.95	-340'570.60
259.3	Autres passifs transitoires CSPI SO	-98'373.25	99'621.15	111'452.90	-110'205.00
28	RESERVES	-776'509.93	180'000.00	177'788.85	-774'298.78
280.0	RESERVE PC	-6'050.00			-6'050.00
280.1	RESERVE EAU	-130'000.00	80'000.00	73'007.95	-123'007.95
280.2	RESERVE EPURATION	-433'864.73		104'780.90	-538'645.63
280.4	RESERVE DECHETTERIE	-4'000.00			-4'000.00
	ATTRIBUTION réserve Routes - Mobilité douce -				
282.4	Eclairages	-102'595.20			-102'595.20
282.5	ATTRIBUTION réserve Local de Voirie	-100'000.00	100'000.00		
29	FORTUNE	-1'225'965.32		87'601.87	-1'313'567.19
290.0	FORTUNE NETTE	-1'225'965.32			-1'225'965.32
290.1	Résultat			87'601.87	-87'601.87

2.3. Rapport de l'Organe de révision et de la Commission financière

2.4. Approbation des comptes

3. Crédits d'investissement

3.1. Reprise de matériel fixe à l'Auberge du Chêne – Pour approbation

Dans le cadre des discussions relatives au changement de tenancier de l'Auberge du Chêne, le Conseil communal a jugé opportun de reprendre une partie du matériel fixe de cuisine et de certains aménagements extérieurs installés par Monsieur Zanni au cours des dernières années.

Total de l'investissement		CHF 50'000.00
Amortissement	15%	CHF 7'500.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 2'000.00
Total charges annuelles		CHF 9'500.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement, ainsi que le financement par emprunt.

3.2. Equipement pour art. RF 945 – Pour approbation

Le Conseil communal est en discussion depuis plusieurs mois avec un particulier de la région concernant un projet de ferme pédagogique sur la parcelle art. RF 945. Le concept général prévoit la mise sur pieds d'un lieu adapté et sécurisé pour la découverte des animaux de la ferme par les écoles, les familles, etc.

Pour ce faire, le Conseil communal doit établir un plan d'équipement de détail (PED) afin d'équiper le terrain. Par la suite, le terrain sera loué selon les termes fixés avec le locataire.

Total de l'investissement		CHF 200'000.00
Amortissement	15%	CHF 30'000.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 8'000.00
Total charges annuelles		CHF 38'000.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement, ainsi que le financement par emprunt.

3.3. Crédit d'étude pour l'introduction d'une zone 30km/h – Pour approbation

En mars 2020, le Conseil communal a reçu un courrier, muni de 93 signatures, demandant l'introduction de zones 30km/h dans différents quartiers résidentiels du village. Les signataires estiment en effet que la sécurité de la population, notamment des plus jeunes, n'est pas assurée dans les quartiers d'habitation.

Pour donner suite à cette demande, le Conseil communal a mandaté un bureau d'experts afin de lancer une étude de faisabilité.

Total de l'investissement		CHF 9'500.00
Amortissement	15%	CHF 1'425.00
Intérêts (taux de référence)	4%	CHF 380.00
Total charges annuelles		CHF 1'805.00

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement, ainsi que le financement par emprunt.

4. Règlement scolaire – Approbation des modifications

Faisant suite à plusieurs motions demandant des modifications de la loi scolaire sur des questions d'organisation et à la jurisprudence du Tribunal fédéral qui a rappelé le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit, plusieurs articles de la loi cantonale scolaire ont été modifiés au printemps 2019.

Découlant de cette situation, les communes ont été appelées à modifier leur règlement scolaire dans ce même sens. Le règlement scolaire de la Commune de Chénens a été adapté sur la base du règlement-type. Les modifications, approuvées par les services cantonaux, se présentent comme suit :

- Préambule, *modification du cadre légal*

Ajout de la mention suivante :

Cette ordonnance sera remplacée par l'ordonnance du 24 septembre 2019 fixant des montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire (RSF 411.0.16), version entrant en vigueur le 1^{er} août 2020.

- Article 5, *modification de la marge et de l'article*

Suppression du texte (al. 1, 2 et 3) :

¹ Une contribution est demandée aux parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires et de certaines activités scolaires, déplacements y relatifs inclus.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se base sur un forfait et se monte, au maximum, à 300 francs par élève et par année scolaire

³ Un montant forfaitaire maximal de 400 francs par élève et par année scolaire peut être facturé en plus afin de couvrir les frais d'une semaine thématique, d'une semaine verte ou d'un camp. Des subventions peuvent être accordées selon un barème établi par la commune.

Remplacé par :

¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à CHF 16.- par jour et par élève.

- Article 6

Suppression du texte (al. 2) :

² Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à 1000.- francs par élève et par année scolaire.

Remplacé par :

² Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à CHF 3'000 par élève et par année scolaire. Si l'école fréquentée est la Freie öffentliche Schule Freiburg (FOSF), le montant facturable aux parents est d'au maximum 5'000 francs par élève et par année scolaire.

- Article 8, al. 1

Suppression du mot « fourniture », étant donné que celles-ci sont désormais à charge de l'Etat.

- Article 14 : *modification du vocabulaire de l'article*

Suppression du texte :

Tarif des redevances, Le Conseil communal édicte un tarif des taxes et participations prévues dans le présent règlement dans les limites fixées par ce dernier pour chaque type de redevance et en accord avec la convention intercommunale.

Remplacé par :

Tarif des contributions, Le Conseil communal édicte un tarif des différentes contributions prévues dans le présent règlement dans les limites fixées par ce dernier.

5. Commission des naturalisations – Election d'un nouveau membre

Suite à la démission de Monsieur Charles Henri Oberson, un poste au sein de la commission des naturalisations doit être repourvu.

Conformément à l'art. 43 sur la loi sur le droit de cité fribourgeois et à l'art. 10 du règlement communal sur le droit de cité communal, la Commission de naturalisation est composée de 5 membres.

Actuellement, elle est composée de Mesdames Isabel Baumgartner, Marianne Dey (Syndique) et Nicole Muller et Monsieur Jean-Claude Haslebacher.

Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature jusqu'au mercredi 2 septembre 2020 à 12h00 auprès de l'administration communale. A ces candidatures viendront s'ajouter les personnes qui se présenteront lors de l'Assemblée communale.

6. Composition du Conseil communal – Nombre de membres pour législature 2021 – 2026

L'article 54 de la loi sur les communes prévoit la composition du Conseil communal de la manière suivante :

- 5 membres dans les communes de moins de 600 habitants
- 7 membres dans les communes de 600 à 1200 habitants
- 9 membres dans les communes de plus de 1200 habitants

Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que par le biais d'une décision de l'Assemblée communale.

Dès lors, en vue des prochaines élections communales qui auront lieu au printemps 2021, le Conseil communal propose de maintenir à 5 le nombre de Conseillers communaux pour la prochaine législature.

7. Reprise des infrastructures du quartier Pré d'Ouvry

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter la reprise des infrastructures du quartier Pré d'Ouvry. Cette reprise comprend : les canalisations des eaux claires et des eaux usées, ainsi que les chambres, la conduite principale de l'eau potable, les hydrantes, l'éclairage public ainsi que la route de desserte aux habitations.

Les frais relatifs à l'inscription de la route au Registre foncier seront à la charge du propriétaire.

8. Divers

Au plaisir de vous retrouver très bientôt, nous vous souhaitons encore un bel été. Restez en bonne santé !